

Infos rapides justice

Numéro 7
29 août 2023

Sortants de prison en 2016 et en 2017, une récidive à un an stable

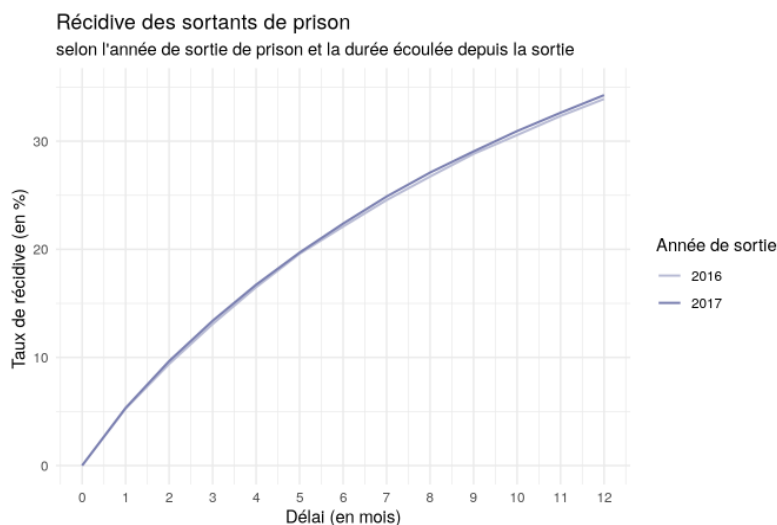
Le terme de récidive utilisé dans cette publication correspond au fait de commettre, après la sortie de prison, une nouvelle infraction donnant lieu à condamnation, mais pas nécessairement pour des faits identiques à ceux ayant conduit en prison. L'objectif de cette publication est de diffuser des premiers résultats permettant de comparer les populations de sortants de prison. D'autres publications visant, au-delà de la seule analyse descriptive, à mesurer et comprendre les facteurs qui influencent leur récidive sont référencées en bibliographie.

Le taux de récidive à un an des sortants de prison en 2017 est resté stable par rapport à celui de 2016

Parmi l'ensemble des sortants de prison en 2017, 34,5 % ont à nouveau été condamnés pour une infraction commise dans l'année qui suit leur libération. Pour la cohorte des sortants en 2016, cette proportion atteignait 34,2 %. Le taux de récidive à un an varie ainsi très peu entre les cohortes de sortants de prison 2016 et 2017. Il faudra toutefois attendre les prochaines publications pour disposer des estimations définitives.



Récidive des sortants de prison selon l'année de sortie de prison et la durée écoulée depuis la sortie



Champ : condamnés détenus ayant été libérés en 2016 ou 2017

Source : ministère de la justice SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison

Note : Pour rendre les taux de récidive comparables d'une année de sortie à l'autre, il est nécessaire de prendre un recul temporel identique pour toutes les cohortes. Dans cet exercice, les condamnations prises en compte sont celles apparaissant dans les fichiers mensuels du casier judiciaire national jusqu'au mois d'août N+5, pour les sortants de l'année N.

Les sortants en 2016 et en 2017 : des profils similaires en termes de caractéristiques sociodémographiques...

Les caractéristiques sociales et démographiques (sexe, âge, situation familiale et nationalité) des deux cohortes de sortants de 2016 et 2017 sont très proches, si bien que dans la suite de ce paragraphe, les chiffres seront fournis pour l'ensemble des deux cohortes. La population des sortants est ainsi composée à 96 % d'hommes. À la libération, les sortants de prison sont le plus souvent âgés de moins de 35 ans (dans six cas sur dix), plus rarement âgés de 55 ans ou plus (4,5 % de l'ensemble). En termes de situation familiale au moment de l'entrée en détention, les sortants étaient majoritairement célibataires (62 % des sortants) et peu fréquemment mariés (moins de 10 % des cas). Huit sortants de prison sur dix sont de nationalité française.

Par ailleurs, le taux de récidive dans l'année qui suit la libération est également stable. On observe toutefois que le taux de récidive à un an pour les personnes en union augmente en cas d'union hors mariage (+ 1,8 point) ou de mariage (+ 1,2 point), ces hausses étant compensées par le repli du même taux pour les personnes seules en situation de divorce, séparation ou veuvage (- 1,1 point) et par la baisse légère pour les personnes célibataires (- 0,2 point) mais correspondant à la situation familiale majoritaire de la population des sortants. Pour autant, d'autres facteurs sociodémographiques ou liés aux conditions de détention seraient à prendre en compte pour analyser plus avant l'évolution de la récidive d'une catégorie donnée entre la cohorte 2016 et 2017 et pouvoir mesurer des effets à caractéristiques comparables.



Caractéristiques sociodémographiques des sortants de prison

	Structure de population		Récidive
	Année de sortie	Part (en %)	Taux à 1 an (en %)
ÂGE À LA SORTIE			
Moins de 25 ans	2016	24,1	49,0
	2017	23,5	49,1
De 25 à 34 ans	2016	37,9	33,5
	2017	37,6	33,9
De 35 à 44 ans	2016	22,1	28,9
	2017	22,7	29,8
De 45 à 54 ans	2016	11,3	23,2
	2017	11,6	24,1
55 ans et plus	2016	4,6	14,7
	2017	4,5	14,2
SEXE			
Femme	2016	4,1	19,3
	2017	3,9	20,7
Homme	2016	95,9	34,8
	2017	96,1	35,1
SITUATION FAMILIALE			
Célibataire	2016	61,9	38,1
	2017	62,4	37,9
Marié	2016	9,6	20,4
	2017	9,3	21,6
En union, non marié	2016	21,5	32,6
	2017	21,7	34,4
Divorcé, séparé, veuf	2016	7,0	23,2
	2017	6,7	22,3
NATIONALITÉ			
Française	2016	79,8	36,2
	2017	79,0	37,0
Étrangère	2016	20,2	25,9
	2017	21,0	25,1

Champ : condamnés détenus ayant été libérés en 2016 ou 2017

Source : ministère de la justice SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison

...mais aussi de caractéristiques pénales

Les populations de sortants de prison en 2016 et en 2017 ont également des caractéristiques similaires concernant la nature d'affaire à l'origine de l'incarcération, la durée totale d'écroû, l'existence de condamnations antérieures, ou l'octroi d'un aménagement de fin de peine. Ainsi, chacune des deux cohortes se caractérise par une prédominance des incarcérations pour une atteinte aux biens ou aux personnes (un peu plus de six cas sur dix) malgré un léger repli des atteintes aux biens pour la cohorte 2017. La plupart des sortants ont été écroûés pour une durée inférieure à deux ans (85 % de l'ensemble), avec toutefois davantage de durées d'écroû entre 6 et 24 mois pour la cohorte 2017 compensées par moins de durées courtes inférieures à 6 mois. Au moment de l'incarcération, les détenus ont le plus souvent un passé pénal : 66 % ont au moins deux condamnations antérieures et seuls 18 % n'en ont aucune. Enfin, autant pour les sortants en 2016 qu'en 2017, les sorties se font majoritairement sans aménagement de fin de peine (72 % de l'ensemble).

S'agissant de la récidive une année après la libération, si les taux sont en général proches d'une cohorte à l'autre selon les différentes caractéristiques pénales, des évolutions sont toutefois observées. Ainsi, le taux de récidive augmente de 1,1 point pour les personnes ayant été détenues moins d'un an (durées les plus fréquentes) tandis que la baisse est de 1,4 point pour celles détenues entre un et cinq ans. Pour les sortants détenus plus de cinq ans, qui représentent moins de 4 % des sorties, l'augmentation du taux de récidive à un an atteint 2,3 points.



Caractéristiques pénales des sortants de prison

	Structure de population		Récidive
	Année de sortie	Part (en %)	Taux à 1 an (en %)
NATURE D'AFFAIRE À L'ORIGINE DE L'INCARCÉRATION			
Atteinte à la personne humaine	2016	28,1	30,0
	2017	28,5	31,0
Atteinte aux biens	2016	35,8	41,2
	2017	34,7	41,3
Atteinte à l'autorité de l'Etat	2016	6,4	29,7
	2017	6,7	30,1
Infraction en matière de santé publique	2016	15,1	33,6
	2017	15,0	34,5
Infraction à la réglementation de la circulation et des moyens de transports	2016	13,0	29,6
	2017	13,0	31,1
Autres	2016	1,5	13,3
	2017	2,1	11,4
DURÉE D'ÉCROÛ			
Moins de 3 mois	2016	21,0	33,5
	2017	20,3	34,2
De 3 à 6 mois	2016	22,4	34,5
	2017	21,5	35,9
De 6 à 12 mois	2016	24,6	34,9
	2017	25,0	36,0
De 12 à 24 mois	2016	17,0	36,0
	2017	18,4	34,7
De 24 à 60 mois	2016	11,4	34,4
	2017	11,2	32,8
Plus de 60 mois	2016	3,6	21,0
	2017	3,7	23,3
PASSÉ PÉNAL			
Aucune condamnation antérieure	2016	17,9	16,5
	2017	17,9	16,7
1 condamnation antérieure	2016	16,4	24,6
	2017	16,2	25,6
Au moins 2 condamnations antérieures	2016	65,7	42,0
	2017	65,8	42,7
AMÉNAGEMENT DE FIN DE PEINE			
Sortie sèche	2016	71,8	36,5
	2017	71,9	36,4
Sortie avec aménagement	2016	28,2	28,6
	2017	28,1	30,0

Champ : condamnés détenus ayant été libérés en 2016 ou 2017

Source : ministère de la justice SG/SEM/SDSE, fichier statistique des sortants de prison

SOURCE ET DEFINITIONS

Source des données

Le fichier statistique des sortants de prison est issu du rapprochement des fichiers Génésis (GEstion Nationale des personnes Ecrouées pour le Suivi Individualisé et la Sécurité) et du fichier statistique du casier judiciaire national (CJN). Génésis est l'application de suivi des personnes détenues en établissement pénitentiaire. Quant au fichier statistique du CJN, il contient les informations relatives aux condamnations définitives des personnes physiques et morales prononcées depuis 1984.

Une fiche source fournit une description plus complète du fichier statistique des sortants de prison.

Définitions

Écrou

Est écrouée toute personne ayant fait l'objet d'une mise sous écrou. L'écrou est l'acte par lequel est établie la prise en charge par l'administration pénitentiaire des personnes placées en détention provisoire ou condamnées à une peine privative de liberté. La personne écrouée peut être hébergée au sein d'un établissement pénitentiaire ou non.

Sortant de prison

Par sortant de prison, on entend toute personne condamnée qui a purgé tout ou partie de sa peine en prison et qui a connu une libération de fin de peine. Les personnes bénéficiant dès le début de l'exécution de leur peine d'un aménagement en placement sous surveillance électronique (PSE), placement à l'extérieur (PE) ou semi-liberté (SL) ne font pas partie de la population étudiée. A l'inverse, les personnes dont le PSE, le PE ou la SL intervient en cours de peine sont incluses dans l'analyse. La date de référence pour la sortie de prison correspond alors à la fin de l'aménagement de peine. Dans le cas d'une sortie sèche ou d'une libération conditionnelle, la date de référence est celle de la sortie de prison (la date de fin de libération conditionnelle n'étant pas disponible dans les bases utilisées).

Récidive et recondamnation

Dans le présent Infos Rapides Justice, on entend par récidive le fait de commettre une nouvelle infraction (crime ou délit) donnant lieu à condamnation, mais pas nécessairement pour des faits identiques.

Les recondamnations prises en compte sont celles qui interviennent pour des faits postérieurs à la sortie de prison. Elles sont identifiées au casier judiciaire national. Le délai de récidive est mesuré entre la date de référence pour la sortie de prison et la date des faits de la nouvelle infraction. Il s'ensuit que le jugement de ces faits, puis l'enregistrement au casier judiciaire national, peut intervenir plusieurs mois, voire années après ces faits. Les taux de récidive ici produits, qui s'appuient sur les enregistrements au CJN, sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps.

Révisions

Du fait d'un changement méthodologique ayant conduit à intégrer les sorties multiples des sortants au sein des cohortes, les taux de récidive publiés en décembre 2022 pour la cohorte 2016 dans l'Infos Rapides Justice n°3 sont revus à la hausse. Une même personne peut désormais appartenir à deux cohortes distinctes et peut être comptée à plusieurs reprises au sein d'une même cohorte lorsqu'elle a connu plusieurs sorties la même année. Le taux de récidive à 1 an passe ainsi de 33,4 % à 34,6 %, le taux à 2 ans passe de 46,4 % à 47,6 % et le taux à 3 ans de 53,7 % à 54,9 %.

Pour en savoir plus :

Schmitt K. (2022), "La récidive des sortants de prison de 2016", Infos Rapides Justice n°3

Cornuau F., Juillard M. (2021), "Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison", Infostat Justice n°183